

Stages à l'étranger

Les étudiants de l'UPJV qui désirent suivre un stage en entreprise à l'étranger peuvent s'adresser directement à [Yahya Najjari](#) au [BIOIP](#).

Le dossier stage est constitué :

d'une convention signée entre l'UPJV, l'étudiant et l'Entreprise
d'un dossier financier (demande d'aide auprès du Conseil Régional de Picardie)

e-mail : yahya.najjari@u-picardie.fr

BOURSE PHILÉAS STAGE

Vous pouvez obtenir une aide financière du Conseil Régional de Picardie.

Aide qui ne peut en aucun cas se cumuler avec une bourse départementale ou de bourse d'une autre région.

Conditions :

être étudiant **inscrit** dans un établissement d'enseignement supérieur de Picardie
effectuer un stage, de **12 semaines au minimum**, dans une entreprise dans n'importe quel domaine d'activité, (éventuellement dans une représentation française à l'étranger, ambassade, consulat, etc... mais il faudra alors attester de la pratique d'une langue étrangère et d'immersion dans la culture du pays)
déposer le **dossier au Conseil Régional de Picardie** au minimum 15 jours avant le début du stage

<http://phileastage.picardie.fr/>

Montant de la bourse Philéas stage :

maximum 120 euros par semaines de stage suivant la destination et l'indemnité perçue par l'étudiant, ainsi que les avantages en nature
frais de voyage d'un montant maximum de 412 euros pour l'aller et retour sur justificatifs (copie de billet de train, d'avion, en cas du déplacement en voiture le remboursement se fait sur la base de devis sncf)

Vous pouvez obtenir aussi une aide financière pour la préparation linguistique: achat de livres (sauf dictionnaires) de méthodes, de logiciels ou cours de langue

Le versement s'effectue en deux fois :

80% quand le dossier est complet
20% au retour du stage après remise du rapport de stage et attestation de l'entreprise

Correspondante Conseil Régional : Bernadette Nagy

